



COMITÉ DE VIGILANCE
LIEU D'ENFOUISSEMENT DE SAINTE-SOPHIE

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION
DU 4 JUIN 2015

L'art de bâtir des ponts

transfertconsult.ca

MONTRÉAL - QUÉBEC - SAGUENAY - SHERBROOKE

Table des matières

1	ACCUEIL DES PARTICIPANTS.....	1
2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	1
3	APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2015.....	1
4	SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX.....	1
5	ACTIONS DE SUIVI.....	7
5.1	Diffusion du rapport annuel 2014.....	7
5.2	Ajout d'une section « Varia » au calendrier thématique.....	7
5.3	Visite du site avec la nouvelle cellule en septembre.....	7
5.4	Prise de nouvelles photos.....	7
6	RAPPORT D'ACTIVITÉS.....	8
6.1	Registre des plaintes.....	8
7	DIVERS.....	8
7.1	Système téléphonique.....	8
7.2	Conférence de presse à propos du fonds de valorisation.....	9
8	PROCHAINE RÉUNION.....	9

Liste des annexes

- Annexe 1 Liste des présences
- Annexe 2 Ordre du jour
- Annexe 3 Présentation PowerPoint
- Annexe 4 Résultats d'analyse de la qualité des eaux

Les annexes sont présentées dans un document joint.

1 ACCUEIL DES PARTICIPANTS

M. Martin Dussault, directeur des affaires publiques, ouvre la réunion en souhaitant la bienvenue aux participants et en les remerciant de leur présence.

La liste des présences se trouve à l'Annexe 1.

2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour est présenté pour son adoption. M. Alex Craft, animateur de la rencontre, rappelle que le thème de cette rencontre, soit le suivi environnemental des eaux, a été discuté à pareille date l'an dernier, conformément au calendrier annuel.

Un participant propose de discuter du système de message téléphonique aux citoyens au point *divers* de l'ordre du jour. M. Dussault suggère également de faire un retour sur la conférence de presse à propos du fonds de valorisation agricole.

Les deux propositions ayant été ajoutées à l'ordre du jour, celui-ci est accepté par les participants et figure à l'Annexe 2.

3 APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU 26 MARS 2015

Le compte rendu de la réunion du 26 mars 2015 est adopté à l'unanimité.

M. Dussault indique que le compte rendu sera déposé sur le site Internet du comité de vigilance dans les prochains jours.

4 SUIVI ENVIRONNEMENTAL DES EAUX

M. Ghislain Lacombe, directeur de l'ingénierie et de l'environnement, présente les résultats de la qualité de l'eau. M. Lacombe indique que Waste Management (WM) travaille avec un fournisseur pour rendre la présentation des résultats plus interactive, en vue de la prochaine rencontre sur le suivi environnemental des eaux.

La présentation PowerPoint figure à l'Annexe 3. Les cartes et les graphiques montrant les résultats d'analyse des eaux sont à l'Annexe 4.

M. Lacombe rappelle que la technique utilisée pour surveiller la qualité des eaux est approuvée par le ministère. L'eau est prélevée en surface, dans la nappe libre et dans la nappe profonde sous la couche d'argile (dans le roc). Des puits sont situés en amont et en aval de la propriété, ce qui

permet de distinguer les concentrations naturelles dans l'eau (en amont) et celles pouvant être affectées par les activités de WM (en aval).

Trois campagnes d'échantillonnage sont réalisées chaque année, pour :

- 53 puits au total dans la nappe libre et la nappe profonde
- 6 points d'échantillonnage des eaux de surface

Parmi les paramètres suivis, WM continue de surveiller les paramètres dont les concentrations ont dépassé les normes provinciales par le passé.

Un rappel des différentes mesures en place (plan de sécurisation, barrière hydraulique, tranchée drainante) est présenté.

M. Lacombe présente ensuite les résultats de la qualité des eaux. La situation est stable pour tous les paramètres : aucune dégradation de la qualité de l'eau n'est constatée. La tendance observée est une baisse des concentrations de contaminants. Les concentrations de fer et de manganèse qui sont observées dans les puits correspondent à la présence naturelle dans la région et ne sont pas problématiques au niveau de la qualité de l'eau. Les concentrations en chlorure sont causées par l'utilisation de produits de déglacage l'hiver; ces produits ont été remplacés il y a deux ans. Les concentrations en sulfures sont causées par les nouveaux produits de déglacage utilisés. Ces concentrations ne présentent pas de risques à la santé ou l'environnement.

Les questions et commentaires suivants sont formulés :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Est-ce que vous prélevez l'eau dans la nappe libre et la nappe profonde pour chacun des puits?</i>	M. Lacombe précise que certains puits prélèvent l'eau en surface, et d'autres dans le roc. L'emplacement des puits est prévu de façon à pouvoir surveiller la qualité des eaux en amont et en aval de la propriété de WM.
<i>À quelle profondeur l'eau est-elle prélevée sous l'argile, dans le roc?</i>	M. Lacombe explique que la profondeur varie en fonction de l'épaisseur de la couche d'argile. La profondeur varie entre 4 mètres (côté nord du site) et 25 mètres (côté sud).
<i>Les puits permettent-ils de mesurer le volume de la nappe phréatique?</i>	M. Lacombe indique qu'il est possible d'estimer le débit d'écoulement des eaux. Une diminution du niveau de l'eau dans le roc a été observée.

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Quelle est la cause de la diminution du niveau d'eau dans le roc?</i>	<p>M. Lacombe précise que la recharge des eaux dans le roc se fait au nord du site de WM (nord de la 1^{ère} rue) où il n'y a pas de couche d'argile. La diminution peut être causée par divers facteurs, par exemple des orages plus soudains (ne laissant pas le temps à l'eau de s'infiltrer dans le roc) ou des aménagements empêchant l'eau de s'infiltrer.</p> <p>La diminution a été calculée dans une zone où le pompage des puits de WM n'a pas d'influence. Les puits de WM ne sont donc pas la cause.</p>
<i>Donc si je demeure au nord de la 1^{ère} rue, l'eau percole dans le roc?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui : l'eau percole dans le roc à cet endroit et se déplace à la vitesse d'environ quelques centimètres par année.</p>
<i>La quantité d'eau pompée par les puits est-elle calculée?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui : le débit est calculé chaque trois mois. Le débit est constant depuis l'installation de la barrière hydraulique.</p>
<i>L'information sur la qualité de l'eau est-elle transmise au pénitencier?</i>	<p>M. Lacombe confirme que oui.</p>
<i>Quelle est la cause du dépassement de la concentration en chlorure?</i>	<p>M. Lacombe précise que la présence de chlorure n'est pas problématique. La concentration est due à l'utilisation de sels de déglacage. Depuis deux ans, WM utilise un produit différent, à base de sulfates.</p>
<i>Quelle est la cause des fluctuations observées par le passé?</i>	<p>M. Lacombe explique que dans le secteur des puits AS-6 et AS-7, les cellules n'ont pas été aménagées avec des géosynthétiques, mais plutôt directement dans la couche d'argile. La tranchée drainante mise en place permet d'éviter que des eaux de lixiviation ne sortent de la propriété de WM. Les fluctuations observées par le passé dans ce secteur ont peut-être été causées par un mauvais fonctionnement de la tranchée drainante. WM s'assure avec ses techniciens que la tranchée fonctionne de façon optimale. Selon le suivi de 2014, la qualité de l'eau des puits AS-6 et AS-7 est demeurée stable.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Ce type d'explications (tranchée drainante) apparaissent-elles dans le rapport envoyé au ministère?</i>	M. Lacombe confirme que oui, le rapport ne contient pas uniquement des données, mais également une analyse de ces données avec un comparatif historique.
<i>Est-ce que le puits AT-018 est encore un puits d'alimentation en eau?</i>	M. Mercier indique qu'au moment du décret de 2004, les puits AT-018 et GP-002 étaient des puits d'alimentation en eau. C'est pourquoi ils doivent être surveillés par WM. Il faudrait vérifier si c'est toujours le cas aujourd'hui.
<i>Pourquoi le gouvernement met-il des normes si basses partout, alors que les concentrations naturelles varient d'une région à une autre et peuvent dépasser ces normes?</i>	M. Lacombe indique que le ministère prévoit des normes à l'échelle de la province, qui s'inspirent souvent de celles de Santé Canada. WM évalue les concentrations présentes naturellement (via les puits en amont la propriété). Si les concentrations dans les puits en amont et en aval de la propriété sont similaires, cela indique qu'elles ne sont pas causées par les activités de WM.
<i>Quand le rapport a-t-il été envoyé au ministère?</i>	M. Lacombe note que le rapport a été envoyé au ministère au mois de mars 2015. Comme à l'habitude, il a été proposé au ministère d'aller présenter les résultats de ces rapports en personne, mais jusqu'à présent il n'y a eu aucun retour à cet effet.

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Si une intervention était nécessaire, quels seraient les délais avant que le ministère agisse?</i></p>	<p>M. Dussault mentionne qu'en tout temps, si un problème sérieux est observé, WM doit aviser le ministère dans les 15 jours qui suivent, et prévoir un plan correctif.</p> <p>M. Dussault cite en exemple la découverte de traces de contamination dans des puits d'observation en périphérie sud du site, sur le territoire de Sainte-Anne-des-Plaines, en 2002. Dès la découverte de cette situation, WM avait communiqué immédiatement avec le ministère et la municipalité et avait immédiatement enclenché un plan de sécurisation environnementale.</p> <p>M. Lacombe explique que dans l'éventualité d'une détérioration de la situation de l'eau souterraine, la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines serait aussi immédiatement informée, puisqu'elle possède des puits d'approvisionnement en eau potable en aval, tout comme le pénitencier.</p> <p>M. Dussault indique aussi que le rapport doit être signé par un expert hydrogéologue, et que le code de déontologie exige de mettre en évidence les problématiques dans le rapport. Le Comité peut d'ailleurs consulter le rapport s'il le souhaite.</p>
<p><i>Outre l'entretien et le suivi de la tranchée drainante, est-ce que le rapport soulève d'autres mesures qui doivent être prises?</i></p>	<p>M. Lacombe indique qu'il n'y a pas d'autres mesures. En ce qui concerne la tranchée drainante, un technicien à temps plein s'assure qu'elle est opérée de façon optimale.</p>
<p><i>Parmi les puits échantillonnés, est-ce qu'il y a des pics qui ressortent?</i></p>	<p>M. Lacombe indique que non. La tendance est plutôt à la baisse des concentrations des paramètres surveillés.</p>

Questions ou commentaires	Réponses
<i>L'azote ammoniacal provient de quel type de déchets?</i>	<p>M. Lacombe précise que la région était une ancienne plage de la Mer de Champlain. Les matières organiques qui ont été confinées dans le roc par les dépôts de la mer peuvent créer de l'azote ammoniacal. Par ailleurs, des coquillages sont parfois retrouvés lors des travaux d'excavation.</p> <p>L'azote ammoniacal est le meilleur indicateur pour faire le suivi de la qualité des eaux. Si la concentration augmente, il faut mettre en œuvre un plan correctif.</p>
<i>C'est le ministère qui choisit quels contaminants doivent être suivis?</i>	M. Lacombe précise que tous les paramètres sont suivis. La présentation des résultats est vulgarisée pour mettre en évidence les problématiques, s'il y en a.
<i>Les résultats démontrent donc que les activités de WM n'ont pas d'effet négatif sur la qualité de l'eau dans le roc?</i>	M. Lacombe confirme : la situation est stable. La mise en œuvre du plan de sécurisation, la tranchée drainante et la barrière hydraulique fonctionnent.
<i>Si le site de WM n'était pas présent, est-ce que les résultats de la qualité des eaux seraient les mêmes?</i>	M. Lacombe explique que le lieu d'enfouissement a eu un impact par le passé, avant même qu'il soit géré par WM. À l'époque, les cellules n'étaient pas imperméabilisées et les déchets étaient déposés directement sur le sable, ce qui causait une migration latérale des eaux dans le sable. Les façons de faire ont changé depuis.
<i>Combien de tonnes ont été enfouies dans l'ancien site (en 1997)?</i>	M. Lacombe indique que WM a ces données, mais qu'il ne les a pas avec lui présentement.
<i>Serait-il possible éventuellement de mettre les graphiques en 3D pour la présentation des résultats?</i>	M. Lacombe mentionne que la première étape vise à créer des graphiques en 2D plus interactifs.
<i>Les eaux devront-elles être pompées ad vitam aeternam?</i>	M. Lacombe précise que les eaux seront pompées tant que des contaminants risquent de migrer hors de la propriété de WM.

ACTIONS DE SUIVI :

- Développer une présentation interactive des résultats de la qualité des eaux pour la prochaine rencontre sur cette thématique
- Vérifier si le puits AT-018 est encore utilisé comme puits d'alimentation en eau potable
- Faire un retour sur la quantité de déchets enfouis dans l'ancien site (en 1997)

5 ACTIONS DE SUIVI

5.1 DIFFUSION DU RAPPORT ANNUEL 2014

M. Dussault indique que le rapport annuel 2014 a été diffusé selon les modalités souhaitées par le comité de vigilance en vue de minimiser l'utilisation de papier : communiqué de presse et lettre invitant à aller consulter le rapport sur le site Internet du comité. Le communiqué de presse a été acheminé le 7 mai 2015, mais n'a pas été repris par les médias.

Le président du comité mentionne qu'il n'a pas été contacté par les médias suite à la diffusion du rapport annuel.

5.2 AJOUT D'UNE SECTION « VARIA » AU CALENDRIER THEMATIQUE

M. Dussault confirme que le point « varia » a été ajouté au calendrier thématique annuel.

5.3 VISITE DU SITE AVEC LA NOUVELLE CELLULE EN SEPTEMBRE

M. Dussault précise qu'une visite du site est prévue le 10 septembre 2015 à 18 h, soit la date de la prochaine rencontre avec le comité. Les participants pourront visiter la cellule 5 nouvellement aménagée et poser leurs questions. Un goûter sera offert par WM pour l'occasion afin d'accommoder les participants.

5.4 PRISE DE NOUVELLES PHOTOS

M. Dussault rappelle que la photo aérienne du site présentée à la dernière rencontre du comité ne montre pas la montée Lafrance. Des nouvelles photos seront prises au cours de l'été pour voir la totalité de la propriété, incluant la nouvelle cellule aménagée.

ACTION DE SUIVI :

- Faire le suivi de la prise des nouvelles photos

6 RAPPORT D'ACTIVITÉS

6.1 REGISTRE DES PLAINTES

M. Simon Mercier, directeur des opérations, mentionne qu'aucune plainte n'a été reçue depuis la dernière rencontre. M. Mercier indique que WM est en contact avec un citoyen sur le rang Sainte-Marguerite concernant la présence de papiers sur son terrain, et s'assure de mettre en place les suivis nécessaires.

Le commentaire suivant est formulé :

Questions ou commentaires	Réponses
<i>Les gens qui ont une camionnette vont parfois déposer leurs vidanges près de la route Sainte-Marguerite. Le vent déplace les matières et il y en a partout.</i>	M. Mercier indique que WM fait une tournée aux alentours du site chaque semaine et ramasse les déchets retrouvés, s'il y a lieu.

7 DIVERS

7.1 SYSTEME TELEPHONIQUE

Le commentaire suivant est formulé à propos du système téléphonique de WM avisant les citoyens du voisinage de la réalisation de travaux au lieu d'enfouissement susceptibles de générer des odeurs :

Questions ou commentaires	Réponses
<p><i>Les appels ont été effectués à 8 h du matin. C'est trop tôt. La personne avait aussi du mal à parler français. Est-ce qu'il est possible de corriger la situation?</i></p>	<p>M. Dussault mentionne que la procédure à l'interne pour enregistrer ce message a récemment été modifiée. Il remercie le participant de l'informer de cette situation qu'il va voir à faire corriger.</p> <p>M. Dussault invite le Comité à continuer à lui transmettre ce type de commentaires lorsque les membres constatent une problématique.</p>

7.2 CONFERENCE DE PRESSE A PROPOS DU FONDS DE VALORISATION

M. Dussault invite Mme Yanie Villeneuve à résumer la conférence de presse au sujet du fonds de valorisation agricole. Mme Villeneuve explique que la conférence de presse visait à présenter le bilan du fonds et à souligner ses effets positifs : 11 projets soutenus, pour un total de 7 millions \$ en investissements, dont 100 000 \$ proviennent du fonds sous forme de subventions et 500 000 \$ sous forme de prêts. Le comité d'analyse des projets prévoit développer un dépliant sur le fonds, car certains agriculteurs ne sont pas au courant des modalités pour y avoir accès. Un communiqué de presse va être publié suite à la conférence de presse.

M. Dussault rappelle que les gestionnaires du fonds de valorisation veulent s'assurer de sa pérennité. Les prêts seront remboursés à un taux avantageux, ce qui permettra au fonds de se régénérer et d'en faire profiter à d'autres agriculteurs de la région.

8 PROCHAINE RÉUNION

Il est convenu que la prochaine rencontre du Comité de vigilance ait lieu le 10 septembre 2015, à compter de 18 h pour la visite au site.

Les points de l'ordre du jour ayant tous été traités, la réunion s'est terminée à 20 h 40.

Dave C. Arseneau
Rapporteur de la réunion